

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Douze, actrice de la préservation écologique et des activités de loisirs

Afin d'assurer la continuité écologique de la Douze, tout en consolidant et en sécurisant les activités de pleine nature sur cette rivière, des travaux vont être engagés à partir de la semaine prochaine, peu avant le confluent de Mont de Marsan.

Au programme : la réhabilitation de la passe à poissons et la création d'une glissière pour les canoës et les kayaks.

Dans le cadre de la législation française et européenne, les territoires se doivent de maintenir un bon état de leurs eaux de surface ce qui implique, notamment, une libre circulation des poissons dans tous les cours d'eau. Afin de répondre aux exigences de la loi, et sur la base d'une étude menée en 2010 par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques mettant en évidence que le franchissement de la Douze est trop sélectif pour certains poissons, les élus de la Ville et de Mont de Marsan Agglo ont décidé de réhabiliter la passe existante. À l'occasion de ce chantier qui durera jusqu'en novembre, une glissière pour les canoës et les kayaks sera également construite pour favoriser les activités de pleine nature.

Ces ouvrages, qui présentent des enjeux écologiques et touristiques forts, font l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage entre l'Agglomération et la Ville de Mont de Marsan.

Concilier enjeux écologiques avec enjeux sportifs et touristiques

Les travaux consistent dans la modification de la passe à poissons actuelle, remplacée par deux ouvrages distincts :

- une passe à poissons à bassins conforme avec les normes environnementales en vigueur
- une glissière permettant le passage des canoës et des kayaks

Ce projet est mené en concertation avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, et a été validé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

L'intégration d'enrochements permettant une meilleure intégration dans le paysage (aspect empierre) a également été préconisé par le Service de l'architecture et du patrimoine des Landes.

L'opération fait l'objet de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Fonds Européen de Développement Economique Régional.

Le bureau d'études HydroM a en charge la maîtrise d'oeuvre, et les travaux seront menés par l'entreprise Campistron.

Plan de financement

	COUT DES PROJETS	AUTOFINANCEMENT	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	REGION NOUVELLE AQUITAINE	FEDER 2014-2020
PASSE A POISSONS	125 556,00 €	25 111,20 €	50 222,40 €	25 111,20 €	25 111,20 €
PASSE A CANOES ET KAYAKS	137 308,00 €	79 530,40 €	57 777,60 €		
COUT TOTAL HT	262 864,00 €	104 641,60 €	108 000,00 €	25 111,20 €	25 111,20 €

Un projet intégré à la démarche PNU du Marsan

Cet ouvrage répond également aux objectifs du Parc Naturel Urbain du Marsan en faveur de la consolidation des activités de pleine nature, et notamment la mise en place d'une voie bleue sur la Douze qui permettra de sécuriser la pratique du canoë tout en étoffant l'offre touristique.

Actuellement, plusieurs parcours sont proposés par l'entreprise Canoë Loisir basée à Roquefort et par le Stade Montois Canoë Kayak. L'aménagement des accès existants et l'élaboration d'une signalétique adaptée pour sensibiliser les utilisateurs à l'importance de la préservation de ce cours d'eau situé en zone Natura 2000 sont prévus afin de concilier enjeux écologiques et de loisirs sur cet itinéraire nautique.

La Douze offre une richesse de paysages particulièrement appréciable depuis le niveau de l'eau. Outre les qualités géologiques, c'est aussi un espace naturel protégé au niveau européen, qui abrite de nombreuses espèces végétales et animales.

Réouverture du domaine public fluvial de la Douze entre Mont de Marsan et Roquefort

Véritables richesses de notre patrimoine naturel local, nos rivières ont besoin d'entretien et d'aménagements permanent notamment suite aux tempêtes. De belles initiatives, comme le nettoyage des berges par de jeunes montois en juin et qui va connaître une suite en septembre, sont complétées par des actions sur les lits eux-mêmes.

La sécurisation de la navigation sur la Douze est ainsi portée par le Syndicat du Midou et de la Douze qui rassemble plusieurs territoires (Mont de Marsan Agglo, les Landes d'Armagnac, l'Albret et le Villeneuveois) et qui constitue l'interlocuteur principal dans la concertation avec les propriétaires, indispensable avant de mettre en place ou d'aménager des aires d'embarquement ou de débarquement. Cette structure intervient également, depuis l'année dernière, pour la gestion de certains obstacles (branches mortes, plantes aquatiques, feuilles mortes, sédiments, bois flottés...), ce qui a permis l'ouverture de la totalité du domaine public fluvial entre Roquefort et Mont de Marsan à la navigation des canoës tout en préservant l'habitat piscicole.

Sur plus de 100 embâcles et ou troncs couchés, seuls 5 d'entre eux (les plus gros) ont été enlevés. Les embâcles restants ont été aménagés avec des techniques dites « douces » de façon à répondre au double objectif de préserver l'habitat piscicole et de sécuriser la navigation. Le linéaire de cours d'eau navigable a ainsi été multiplié par 3. La rivière étant un milieu vivant, un entretien annuel de cette voie bleue par le Syndicat sera nécessaire.

Bilan financier :

Le montant de l'ensemble des travaux réalisés de ce programme sur la Douze s'élève à 36 630 € HT.

Ces travaux ont été réalisés avec le soutien financier des partenaires suivants :

Partenaires	Département des Landes	Région Nouvelle Aquitaine	Agence de L'Eau Adour-Garonne	Syndicat du Midou et de la Douze
Taux financement	30%	20%	30%	20,00%

Le prochain chantier du Syndicat du Midou et de la Douze portera sur le Midou dans la zone de Mont de Marsan.

Le classement de la Douze

La Douze est classée au titre de l'article L432-6 du Code de l'Environnement depuis l'aval de la prise d'eau de la minoterie de Roquefort. Sur cette partie du cours d'eau, les espèces migratrices suivantes doivent donc être prises en compte : Alose, Lamproie, Anguille, Brochet, Truite fario et Truite arc-en-ciel.

D'autre part, elle est classée en première catégorie piscicole, et est désignée comme un axe à grands migrateurs amphihalins dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne et un axe prioritaire pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs amphihalins.

Le seuil de la minoterie de Mont de Marsan est inclus dans la Zone d'Action Prioritaire Anguille.